

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 22 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 16 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural, sous la présence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : Mr MOTHES, Mr THUAULT, adjoints

Mme GERVASONI, Mme MELIN, Mr DARMAGNAC, Mr THUILLIEZ, Mme KIRCHER,  
Mr PEREIRA, Mme POIROT, Mr RICHEZ, Mme THIBAUT-MARROCCQ.

Avaient donné pouvoir : Mr SOULARD à Mme THIBAUT-MARROCCQ  
Mme VIROULET-L'HOTE à Mr THUAULT

Était excusée : Mme LAROUSSE

### ORDRE DU JOUR :

- recueil de l'avis du Conseil Municipal pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- délibération pour l'attribution de subvention pour le Téléthon 2020
- délibération pour l'attribution de subvention pour Octobre rose
- convention de servitude avec le SDEEG
- point d'avancement sur le projet jardin d'enfant
- questions diverses

Est désignée secrétaire de séance : Mme GERVASONI Florence assistée de Mme ALVARO Carine.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2020, il est signé par tous les membres présents.

### **1) Recueil de l'avis du Conseil Municipal pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Une note récapitulative présentant le dispositif avait été transmise aux conseillers avant la réunion

Le maire propose le projet de mise en place du RIFSEEP aux conseillers municipaux pour recueillir leurs avis afin de le soumettre au comité technique pour validation.

#### DELIBERATION

Après échange le conseil à l'unanimité se prononce pour la mise en place du RIFSEEP.

VOTE : unanimité

### **2) délibération subvention pour le TELETHON 2020 et virement de crédits**

Depuis de nombreuses années la commune s'associe au Téléthon. Compte tenu de la crise sanitaire, aucune manifestation n'a pu être organisée, pour autant la commune souhaite poursuivre son engagement pour cette noble cause.

#### DELIBERATION

Pour participer financièrement au Téléthon, les élus ont décidé de verser la somme de 500 euros.

Le conseil municipal ACCEPTE :

- de verser une subvention de 500 € au Téléthon.

Cette aide sera imputée sur l'article 6574.

- le virement de crédits :

: 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé)	:	+	500 €
: 615221 (entretien et réparations de bâtiments publics):	:	-	500 €

virement de crédits n°4 / 2020

VOTE : unanimité

### 3) délibération subvention Octobre Rose et virement de crédit

Même remarque que pour la délibération précédente.

#### DELIBERATION

Pour participer financièrement à l'évènement Octobre Rose, les élus ont décidé de verser la somme de 150 euros

Le conseil municipal ACCEPTE :

- de verser une subvention de 150 à Octobre Rose.

Cette aide sera imputée sur l'article 6574.

- le virement de crédits :

: 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé)	:	+	150 €
: 615221 (entretien et réparations de bâtiments publics):	:	-	150 €

virement de crédits n°5/ 2020

### 4)Convention de servitude avec le SDEEG

Monsieur le maire indique que les travaux réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE au lieudit SAINT-JEAN ont occasionné l'implantation d'un poste de transformation et le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée section A n°1160 appartenant à la commune.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE.

VOTE : unanimité

### 5)Point d'avancement sur le projet jardin d'enfant

La pré-étude paysagère établie par le CAUE a été remise à la commune.

Le Permis d'Aménager du « Domaine des Platanes » (projets de 6 maisons) sur un terrain qui jouxte l'emplacement du futur jardin d'enfants a été déposé en date du 30 novembre.

Considérant que ces deux projets, sont situés dans le périmètre des Bâtiments de France, et qu'il convient de trouver une cohérence, les deux dossiers sont soumis à l'avis de l'architecte des

Bâtiments de France. Dès que nous aurons le retour nous lancerons un appel d'offre pour désigner un maître d'ouvrage.

## 6) Questions diverses

-Le Maire informe le Conseil que 156 administrés ont téléchargé l'application City All qui permet de recevoir sur son smartphone les informations de la commune. Il invite les conseillers à continuer de promouvoir ce dispositif.

-La signalisation du sens unique dans le bourg a été mise en place. Il reste à réaliser les peintures au sol qui seront effectuées dès que les conditions météo le permettront.

-Le journal communal a été distribué.

-Les colis de Noël pour les aînés ont été distribués. Le Maire remercie les conseillers qui ont assuré la distribution. Plus de 90 foyers ont ainsi été visités. L'accueil a été positif. Une réflexion doit être engagée pour imaginer ce que nous ferons en 2021.

-Le Maire indique au conseil que dans le cadre de l'élaboration du PLUI, la commune sera auditée le 19 janvier.

-Mesdames Melin et Gervasoni font part des interrogations de certains administrés concernant le compteur LINKY. Le Maire rappelle qu'ENEDIS a informé qu'il procédait au changement des compteurs. Un sous-traitant est en train d'effectuer cette opération sur la commune. Il appartient à chacun d'accepter ou pas la pose de ce matériel. Pour information la Cour d'Appel de Bordeaux a récemment statué sur le caractère non obligatoire de cette disposition.

-Mme Kircher a exposé le principe d'un audit sur l'organisation du SIRP. Le Conseil est favorable. Le coût (2100 €) devra être pris en charge par le budget du SIRP.

D'autre part le Maire a souligné la nécessité pour le SIRP de faire avant le 31 janvier 2021 une demande de subvention (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) en perspective de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2021 et de son équipement numérique.

Le Maire charge les délégués au SIRP de provoquer une réunion de cette instance pour traiter ces deux sujets.

-Mme Melin souhaite que l'on précise qu'à Pujols il n'y a pas de forêts domaniales. La zone boisée appartient à des propriétaires privés.

Séance levée à 21h10.

A large, stylized handwritten signature or flourish, possibly representing the Mayor, written in black ink. It consists of several overlapping, sweeping lines that form a complex, abstract shape.